



MAI 2014

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-DIVY n°442 du Samedi 26 avril 2014

ETAT CIVIL

★ Décès

- Anna MADEC, Maison de retraite, 88 ans

★ Publications de mariage

- Michel MONOT et Christine LE ROUX,
3 rue des Bleuets
- Mickaël BALCON et Flavie, Marie-Anne BREL,
Malvézan

URBANISME

★ Demandes de Déclaration Préalable

- Grégory GUENEGAN, 7 Villa Fleurie *Clôture*
- Karine GUIANVARC'H, 3 rue Aber Wrac'h
Abri de jardin et de bois
- Jean-Louis DENNIEL, 15 Kérellou
Réfection toiture crèche + remplacement porte d'entrée
- Sébastien BERTHOU, 5 rue des Myosotis
Construction d'un abri de jardin et clôture

- Philippe BALCON, 3 rue du Versant Sud *Carport*
- Rémy KERLEROUX, 16 rue des Jonquilles *Clôture*

★ Accords de Permis de Construire

- Nolwenn JEZEQUEL, 4 rue Aber Benoît *Maison*
- LEBRUN/BUCAILLE, 15 rue Aber Benoît *Maison*

INFOS DU MOIS

RESULTATS des ELECTIONS MUNICIPALES du 23 mars 2014

Inscrits = 1 148	Votants = 853	Exprimés = 825
------------------	---------------	----------------

Ont obtenu :

Liste Thierry KEBER	295
Liste Michel CORRE	533

Ont été élus au conseil municipal :

Michel CORRE	Maryse DUBET
Alain KERNEIS	Josseline CHICHERY
Alain LEGROS	Laurence MOUDEN
André LEZIART	Christine MEUNIER
Roland EOZENOU	Geneviève BIHAN POUDEC
Mickaël LUNVEN	Gisèle TORTORA
Hervé LEAL	Thierry KEBER
Stéphanie PHILIPPOT	

Ont été élus au conseil communautaire:

Michel CORRE	Maryse DUBET (suppléant)
--------------	--------------------------

PERMANENCE DES ELUS

- Michel CORRE, Maire, Lundi de 10 h à 12 h
et Mercredi de 13 h 30 à 14 h 30,
- Alain KERNEIS, Adjoint-maire, Samedi de 10 h à 12 h,
- Maryse DUBET, Adjoint-maire, Mardi de 10 h à 12 h,
- Alain LEGROS, Adjoint-maire, Jeudi de 10 h à 12 h.

ECOLE PUBLIQUE JEAN DE LA FONTAINE

Afin d'organiser la rentrée scolaire 2014-2015, la directrice se tient dès à présent à la disposition des familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s). Prendre rendez-vous au ☎ 02.98.20.26.50

ECOLE SAINTE MARIE INSCRIPTIONS RENTREE 2014

La directrice Nathalie FILY se tient dès à présent à la disposition des parents qui souhaiteraient inscrire leurs enfants.

Merci de prendre rendez-vous au ☎ 02.98.20.20.97 ou par mail : ecolesaintemarie@wanadoo.fr

A noter, les portes ouvertes de l'école auront lieu le samedi 17 mai de 10 h à 12 h

PASSAGE DU DERATISEUR

Il sera présent sur la commune du **19 au 23 mai**. Les particuliers désirant son passage peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'au 22 mai.

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en mai 1998

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la Commune sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

ANALYSE D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyse effectuée le 26/03/14 -Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de **31 mg/l**

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ **02.98.20.20.90 - Fax : 02.98.20.29.18**

courriel : mairie-st-divy@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-divy.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - Samedi de 9 h à 11 h 45

La Mairie sera fermée le samedi 3 et 10 mai

La lecture du bulletin municipal peut aussi s'effectuer à partir du site internet de la commune : www.saint-divy.fr sous la rubrique VIE MUNICIPALE

PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 31 MAI

Annonces à déposer en Mairie pour le lundi 19.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2014

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

En présence de tous les conseillers municipaux élus le 23 mars 2014, Monsieur Jean-Jacques COZIAN, a ouvert la séance et déclaré installer le nouveau conseil municipal.

Il les a informé des dossiers en cours et s'est retiré de l'assemblée.

La séance a continué sous la présidence de Alain LEGROS, doyen, et chacun a voté pour l'élection du maire. Ont obtenu :

Michel CORRE = 12 voix – Thierry KEBER = 2 voix – blanc = 1

Michel CORRE est élu maire, et la séance se poursuit sous sa présidence.

Il a proposé de nommer 3 adjoints avec une liste comprenant Alain KERNEIS, Maryse DUBET et Alain LEGROS.

Résultat du vote : Liste KERNEIS = 13 voix – Blanc = 2

M. Alain KERNEIS, Mme Maryse DUBET, et M. Alain LEGROS sont élus Adjoints au Maire à SAINT-DIVY.

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Faisant suite aux élections municipales du 23 mars dernier, une nouvelle municipalité vient de prendre ses fonctions.

Je vous renouvelle mes remerciements pour la confiance que vous nous avez accordé.

Je vous tiendrai régulièrement informé de l'évolution de la vie de la commune via le bulletin municipal.

Vous trouverez, dès à présent, des informations sur les différentes commissions municipales ainsi que les permanences du Maire et des adjoints.

Je vous dis donc à très bientôt.

Michel CORRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel CORRE, Maire.

INFORMATIONS

GENERALITES

Le président du jumelage, Germain PORHEL, propose des places pour la nouvelle municipalité pour se rendre à FERDRUPT du 28 mai au 1^{er} juin (week end de l'ascension).

RYTHMES SCOLAIRES - Evolution du dossier

Suite à la réunion du 3 avril.

RUE DES ALOUETTES – le point sur les travaux

Réunion de chantier le vendredi 4 avril.

Elections EUROPEENNES le 25 Mai

Permanence de 2 heures.

Disponibilités de chacun (voir tableau), absents ?

Début 8 h, fin 18 h.

Salle polyvalente.

Présentation des délégations aux adjoints :

Monsieur Alain KERNEIS, 1^{er} Adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions pour :

- Travaux Voirie et Réseaux,
- Organisation du travail des services techniques.

Madame Maryse DUBET, 2^{ème} Adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions pour :

- Bâtiments,
- Affaires scolaires et périscolaires.

Monsieur Alain LEGROS, 3^{ème} Adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions pour :

- Affaires sociales,
- Vie associative
- Cadre de vie.

DECISIONS

1. INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 43 % l'indice brut 1015, à compter du 29 mars 2014.

2. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS

Le Conseil municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire Adjoint au taux de 16,5 % de l'indice brut 1015, à compter du 29 mars 2014.

3. INDEMNITES DE GESTION DU TRESORIER

Le Conseil municipal décide d'allouer à Monsieur Gilbert GOURVENNEC, Trésorier, l'indemnité de gestion au taux maximum autorisé.

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

⇒ SYNDICAT DU SPERNEL

Sont désignés par 14 voix et un blanc :

Michel CORRE	Hervé LEAL	Roland EOZENOU
--------------	------------	----------------

⇒ SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE

Sont désignés par 14 voix et un blanc :

Titulaires =	Alain KERNEIS	Roland EOZENOU
Suppléants =	Alain LEGROS	André LEZIART

⇒ **S.I.M.I.F. (Syndicat Informatique)**

Sont désignés par 14 voix et un blanc :

Titulaire =	Michel CORRE
Suppléant =	Mickaël LUNVEN

⇒ **COMMISSION d'APPEL d'OFFRES**

Sont désignés par 14 voix et un blanc :

Titulaires =	Alain KERNEIS	Maryse DUBET
	André LEZIART	
Suppléants =	Alain LEGROS	Gisèle TORTORA
	Roland EOZENOU	

⇒ **AFFAIRES MILITAIRES**

Est désigné par 14 voix et un blanc : Michel CORRE.

⇒ **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Conseil est appelé à se prononcer pour autoriser le Maire à proposer une liste de 24 noms aux services fiscaux, parmi lesquels ceux-ci désigneront six titulaires et six suppléants pour constituer la commission communale des impôts directs. Une personne devra être propriétaire dans la commune, mais résider à l'extérieur. Le Conseil municipal autorise le maire à présenter une liste de 24 noms à l'administration.

5. CCAS - Détermination du nombre de membres et leur nomination

Considérant la taille de la commune il est proposé au Conseil, de fixer ce nombre d'élus au CCAS à 4.

Pour ce qui concerne les membres nommés, le Conseil peut autoriser le Maire à les désigner par un arrêté.

Le Conseil désigne M. Alain LEGROS, Mmes Laurence MOUDEN, Christine MEUNIER, Gisèle TORTORA et autorise le maire à désigner par arrêté municipal, les quatre membres non élus pour le CCAS.

6. COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil opte pour la formation des commissions suivantes, le Maire étant membre de droit de toutes les commissions.

Commission Agriculture :

KERNEIS Alain, LEZIART André, LEAL Hervé.

Commission Finances :

KERNEIS Alain, DUBET Maryse, LEGROS Alain, LEZIART André, LUNVEN Mickaël, TORTORA Gisèle.

Commission Voirie, entretien des stades :

KERNEIS Alain, DUBET Maryse, LEZIART André, EOZENOU Roland, LEAL Hervé.

Commission Jeunesse, sport et culture :

LEGROS Alain, CHICHERY Josseline, MEUNIER Christine, BIHAN POUDEC Geneviève, TORTORA Gisèle.

Commission Cadre de vie, environnement :

LEGROS Alain, MOUDEN Laurence, EOZENOU Roland, BIHAN POUDEC Geneviève, LUNVEN Mickaël, PHILIPPOT Stéphanie.

Commission Urbanisme :

KERNEIS Alain, DUBET Maryse, LEZIART André, LEAL Hervé, KEBER Thierry.

Commission Travaux, projets, bâtiments :

DUBET Maryse, LEGROS Alain, CHICHERY Josseline, EOZENOU Roland, KEBER Thierry.

Commission Ecole, enfance :

DUBET Maryse, CHICHERY Josseline, MOUDEN Laurence, LUNVEN Mickaël, LEAL Hervé, PHILIPPOT Stéphanie.

Commission Communication :

MEUNIER Christine, BIHAN POUDEC Geneviève, LUNVEN Mickaël, TORTORA Gisèle.

Commission Affaires sociales :

LEGROS Alain, MOUDEN Laurence, MEUNIER Christine, PHILIPPOT Stéphanie

7. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans un souci d'efficacité et de simplification des procédures, le Conseil donne pouvoir au Maire.

8. VENTE DE PENHOAT

Un terrain de 5 033 m² cadastrée ZA 133 acquis par la commune en 1993 est aujourd'hui sans affectation.

Suite aux entretiens avec les maires et M. GAC il a été convenu le prix de 11,70 € - avec une base des domaines à 13 €.

Le Conseil municipal autorise le maire à faire procéder à la vente aux conditions ci-dessus, et à signer tous les documents relatifs à cette vente.

9. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE ET DES INFRASTRUCTURES AVEC LA CCPLD

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention proposée par la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, pour l'assistance technique dans le domaine de la voirie et des infrastructures. Cette compétence que propose la CCPLD remplace les services de la DDTM par l'intermédiaire de l'ATESAT.

M. Alain KERNEIS, adjoint, présente la mission envisagée :

- Elaboration du programme annuel d'investissement et de gros entretien,
- Constitution du dossier de consultation,
- Suivi des travaux sous les aspects techniques et financiers, ainsi que l'accompagnement du maître d'ouvrage à la rédaction des bons de commande,
- Vérification des acomptes et des avenants,
- Accompagnement dans la rédaction des procès verbaux de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement.

La mission est proposée pour la préparation du programme, et son suivi (estimatif d'une journée) au forfait de 783 €, avec journée complémentaire à 190 €.

Celle-ci est consentie pour une année pouvant être renouvelée sur nouvelle décision du conseil municipal.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention proposée, et lancer la consultation correspondante pour le programme de voirie 2014.

10. MARCHE A BONS DE COMMANDE

Le Conseil municipal lance la consultation avec l'assistance technique de la CCPLD dans le domaine de la voirie, d'un marché à bons de commande, renouvelable. Accord du Conseil municipal.

INFOS UTILES

MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

L.12.05	Pâté breton/Aiguillettes poulet-Haricots verts/Fruit
M.13.05	Carottes râpées/Sauté bœuf-Pommes rissolées/Yaourt
J.15.05	Salade pâtes-Thon/Porc-Gratin choux fleurs/Fruit
V.16.05	Betteraves/Dos colin-Riz/Yaourt/Biscuits
L.19.05	Melon/Paëlla/Flan nappé caramel
M.20.05	Salade pêcheur/Jambon-Légumes/Mousse chocolat
J.22.05	Salade Samba/Chili con carné/Yaourt vanille
V.23.05	Tomate/Calamars-Pommes vapeur/Yaourt aromatisé
L.26.05	Céléri/Agneau-Semoule/Purée pommes fraises
M.27.05	Melon/Hoki-Purée panais/Yaourt sucré

ADEC 29 – Association pour le Dépistage des Cancers (Finistère)

Campagne médiatique nationale MARS BLEU en faveur du dépistage du cancer colorectal

Pour qui ? Tous les hommes et toutes les femmes de 50 à 74 ans, sans symptômes digestifs, sans facteurs de risques, ni antécédent personnel ou familial de cancer colorectal.

Pourquoi ? En dépistant un cancer plus tôt, les chances de guérison augmentent et permettent des soins moins lourds. Si le diagnostic est précoce, le patient atteint de ce cancer est guéri 9 fois sur 10 en conservant toute son intégrité physique.

En pratique : A la réception de l'invitation adressée par l'ADEC 29 (Organisme Départemental officiel en charge du Dépistage Organisé) ainsi muni(e) de vos étiquettes personnalisées, rendez-vous sans tarder chez votre médecin généraliste ou bien chez votre pharmacien pour vous procurer le Test, qui est gratuit.

ADEC 29 – 1 avenue du Baron Lacrosse – BREST
 ☎ 02.98.33.85.10 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 –
 contact@adec29.org

SOUS PREFECTURE – Suivi de la production du permis de conduire sécurisé

La mise en place de deux services sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) permet à l'usager de suivre en ligne les étapes de la production de son permis de conduire et de renseigner son numéro de portable et/ou son adresse mail afin d'être averti de la disponibilité de son titre.

Cette fonctionnalité est accessible via le site de l'ANTS (http://www.ants.gouv.fr/suivi_permis/).

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERVICE ENVIRONNEMENT

Le jeudi 8 mai étant férié, la collecte des ordures ménagères, sur l'ensemble du territoire de la commune sera avancée au **lundi 5 mai**, entre 5 h du matin et 20 h. Vous êtes invités à les déposer la veille au soir aux endroits habituels.

REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

➔ Pour les déchets de jardin seulement : du vendredi 17 h au lundi 8 h 30

n°18	n°19	n°20	n°21	n°20
02.05	09.05	16.05	23.05	30.05
au	au	au	au	au
04.05	11.05	18.05	25.05	01.06
Kerhuel	Lésivy	Versant Sud	Rue Louis Aragon	Kéréllou

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

Horaire d'été du 1^{er} mars au 31 octobre 2014 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

SANTÉ & SOCIAL

DATES WE	PHARMACIES LANDERNEAU
	du Samedi 9 h 30 à 20 h et Dimanche de 9 h 30 à 20 h
J.01.05	DEROFF - Plouñeventer
04.05	S JOUILLAT-DUTREIX 32 quai Léon D LE PORT – Plouédern
J.08.05	RICHARD – La Forest Landerneau
11.05	S MOIGN – 82 rue Fontaine Blanche D DEROFF – Plouñeventer
18.05	S LEMOINE – 15 Place Gal de Gaulle D BYDLON – La Roche Maurice
25.05	S MOIGN – 82 rue Fontaine Blanche D LACOSTE – 2 rue de la Marne
J.29.05	JOUILLAT-DUTREIX 32 quai Léon
01.06	LEMOINE – 15 Place Gal de Gaulle

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours

CABINET INFIRMIERS – 4 rue Stréat Névez

Infirmiers : LE DISCOT Mathieu – GUILLOU Bernard -
 ☎ 02.98.20.33.40

Pour **vos soins au cabinet**, nous assurons une permanence, **sans rendez-vous** du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.

CABINET PARAMEDICAL – 8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes : MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine – PANELAY Mathieu – GARCIA Christine – LAOT Pauline – Aymeric EVEN ☎ 02.98.20.33.33 *tous les jours - urgences respiratoires le WE*

Pédicure podologue : COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 *tous les jours sauf WE*

Sophrologue – sophro-analyste : SAEZ Melody

☎ 09.51.19.15.19 – mail : douce-ame@hotmail.fr

Psychologue-neuropsychologue : GALLIC Lucie

☎ 02.98.32.82.76 – mail : gallic.lucie@orange.fr

VIE PAROISSIALE

MESSE DU MOIS DE MAI

- Dimanche 4,18 mai à 10 h 30 à St-Thonan
- Jeudi 29 mai à 10 h 30 à la Forest-landerneau ; Ascension : 1^{ère} Communion
- Dimanche 1^{er} juin à 10 h 30 à La Forest-Landerneau

VIE ASSOCIATIVE

MARCHE AVEC NOUS

Départ à 14 h du Bourg de ST-DIVY.

Date	lieu
04.05	CARNOET (journée départ 9 h 30)
11.05	GUIPAVAS
18.05	DIRINON
25.05	SAINT-DIVY

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

LES AMIS DE LA LECTURE

Mercredi : 10 h 15-11 h 45	Vendredi : 16 h 45 - 18 h
07.05 → Yvette/Simone 14.05 → Christine/Marie-Françoise 21.05 → Laurence/ Marie-Jo 28.05 → Simone/Yvette	02.05 → Louise-Anne/Claire 09.05 → Dany/Marie-Thé 16.05 → Andrée/Claire 23.05 → Louise-Anne/Dany 30.05 → André/Andrée
Samedi : 10 h 45 – 12 h 00	
03.05 → Nicole 10.05 → Anne-Marie/Annie 17.05 → Yvette 24.05 → Annie 31.05 → Yvette	

SAINT-DIVY GYM

Vous ne connaissez pas encore le club et vous avez plus de 16 ans, rencontrez-nous le **samedi 17 mai** à 14 h 30 à la salle de sports du Valy Lédan.

Venez en tenue confortable et chaussures de sport ou en simple observateur, nous vous proposons une **séance de gym tonic** autour de la FULL DANCE et du STEP.

Il est toujours possible en cours d'année de participer à une ou deux séances pour essayer :

- **Gym tonic** : Lundi de 20 h 30 à 21 h 30
Mercredi de 19 h 30 à 20 h 30
- **Gym douce** : Jeudi de 14 h 30 à 15 h 30
- **Gym d'entretien** : Mardi de 9 h à 10 h (une semaine sur 2)
- **Marche nordique** : Mardi de 9 h à 10 h 30 (actuellement une semaine sur deux, il faut ajouter une bonne ½ heure pour le déplacement).

SDS TENNIS DE TABLE

Le « **TOURNOI NATIONAL** » aura lieu les **3 et 4 mai**.

Cette organisation nécessite beaucoup de main d'œuvre et nous venons solliciter les bénévoles pour que cette 6^{ème} édition soit de nouveau une réussite pour SDS Tennis de Table.

Vous pouvez prendre contact avec Joël LE SAOUT au ☎ 02.98.20.24.64 ou par mail à : jls29@orange.fr pour vous intégrer dans le planning des bénévoles (pour les inscriptions au tournoi voir : sdstt.com/tournoi 2014).

Ce sera du grand spectacle et tous les habitants des 4 communes y sont invités !!!

L'assemblée générale du club aura lieu le **vendredi 30 mai** à 18 h 30.

Tous les adhérents, supporters et sympathisants y sont conviés à la salle de tennis de table du valy lédan.

Elle se terminera par le pot de l'amitié.

LE COMITE DE JUMELAGE organise un **voyage dans les Vosges**, du **mercredi 28 mai** (départ 20 h) au **dimanche 1^{er} juin** (retour en fin de soirée). Il reste quelques places dans le car pour celles et ceux qui souhaiteraient y participer.

Contactez le ☎ 02.98.20.22.62 pour plus de renseignements.

PETITES ANNONCES

- **Vends** Laguna II Diesel, dynamique, 120 ch, 11/2002 – 130 000 kms – Toutes options – jantes alliages 17 pouces – sièges cuir – tissus – régulateur vitesses – boîte 6 – climatisation régulée – excellent état – révision et distribution faite – attelage – 3 900 € ☎ 02.98.20.23.41
- **Vends** xara picasso 2002, essence, 171 900 kms, 4 pneus neufs, ligne d'échappement, bobine d'allumage, disque et plaquette, courroie changés – prix : 2 500 € ☎ 06.88.16.53.75
- **Perdu chat** tigré gris/bleu mâle – récompense- secteur Baradozic ☎ 06.33.28.77.27

OBJETS TROUVES (disponibles en Mairie)

1 blouson enfant noir, 1 clé, une paire de lunettes noire, 1 bâton de marche, 1 paire de lunettes enfant mauve

DIVERS

La Maison Familiale de St-Renan, 4 ROUTE DU MENGLEUZ organise les **mercredis 14, 21 et 28 mai**, de 14 h à 19 h, **des après-midis « portes ouvertes »** afin de présenter ses différentes filières de formation par alternance : 50 % du temps en entreprise et 50 % du temps à la Maison Familiale : **4^{ème} et 3^{ème} d'orientation** avec des stages multi-professionnels, **Bac Pro « Services aux personnes et aux territoires » 3 ans** (post classe de 3^{ème}) : stages dans les secteurs des services : **santé, social et animation des territoires, préparation aux concours paramédicaux et sociaux** : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, infirmier, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants et assistant de service social. Renseignements et informations au : ☎ 02.98.84.21.58 ou par mail : mfr.st-renan@mfr.asso.fr

Le LYCEE ST-JOSEPH – Groupe Scolaire

« **Les 2 Rives** » de **LANDERNEAU** vous invite à participer à la **matinée « PORTES OUVERTES »** le **samedi 24 mai** de 9 h à 13 h pour découvrir les formations proposées dans l'établissement : 3^e préparatoire aux formations professionnelles, 6 spécialités de Baccalauréat Professionnel et BTS.

LYCEE ST JOSEPH - Route de Pencran - LANDERNEAU
Cedex ☎ 02-98-85-02-58 ; Fax : 02-98-21-59-31 - Email : secretariat@lyceestjoseph.fr - Site : www.lyceestjoseph.fr

